

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2022

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 11 janvier 2022 à 14h00, en salle des délibérations de l'Hôtel du Conseil départemental à Bourges.

Sur 43 voix que compte la CLE, 22 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu).

L'ordre du jour était le suivant :

0	UVERT	URE DE LA SEANCE	2
1	VAL	IDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 25 NOVEMBRE 2021	2
_			_
2	EVA	LUATION DU PROTOCOLE DE GESTION VOLUMETRIQUE DES EAUX D'IRRIGATION AGRICOLE	2
3	BILA	AN ANNUEL DE LA CLE DE 2021	4
_			
4	PRO	OGRAMME D'ACTION DE LA CLE 2022	4
_			_
5	QUE	ESTIONS DIVERSES	5
	5.1	REFLEXIONS PREALABLES A LA REVISION DU SAGE YEVRE-AURON	5
	5.2	REVISION DE L'ARRETE CADRE SECHERESSE DE L'ALLIER	5
	- 2	BILAN DES DOSSIER DE DECLARATION RECUS EN 2021 PAR LA CLE	_
	5.3	BILAN DES DOSSIER DE DECLARATION RECUS EN 2U21 PAR LA CLE	5

Ouverture de la séance

Liste des excusés et pouvoirs (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu)

M. BRUGERE accueille les participants et précise que la réunion se tient à la fois en salle et en visio. Il indique que M. LEBLANC a démissionné de son mandat de Maire de Valigny et ne fait donc plus partie de la CLE. Il accueille Mme MILLERAT qui lui succède mais qui n'a pas de vote aujourd'hui, le temps que l'arrêté de composition de CLE soit mis à jour.

1 Validation du compte-rendu de la CLE du 25 novembre 2021

Le document est joint au présent CR

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

2 Evaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole

M. LANOISELLE d'ANTEA Group présente les conclusions de cette évaluation - *La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 8 à 40).*

Bilan / diagnostic

Les échanges portent sur le fait que le changement climatique semble infléchir plus rapidement la ressource en eau que les efforts déployés de sobriété d'usages de la ressource, au regard des résultats d'état des lieux et de la perception des acteurs interrogés au cours de l'évaluation. Ce constat est partagé par les membres de la CLE.

M. BARACHER relève que la définition des volumes prélevables du territoire semble trop haute dès le départ et que la régulation annuelle par le protocole ne peut donc pas faire infléchir les tensions.

M. PROFFIT indique qu'il ne faut pas confondre volume prélevables et volumes prélevés qui n'ont pas

augmenté voire sont en diminution.

Il revient sur la précision apportée sur la conception du protocole qui visait la non atteinte de la crise au 15 aout. Les conditions climatiques ont en effet changé en 10 ans et maintenant l'étiage se décale vers début septembre.

M. JOLIVET rapporte le fait que lors des échanges du SIVY avec les irrigants du bassin versant il y a une grande prise de conscience sur la nécessité de faire attention à l'eau et aux volumes prélevés. Le protocole a permis cette évolution très nette des consciences et des pratiques dans les années 2000.

Recommandations

Les participants s'accordent sur le fait que cette évaluation met en lumière l'intérêt du protocole de gestion volumétrique, ses limites, notamment en contexte de changement climatique et de la nécessité de se mobiliser collectivement pour avancer et améliorer cette gestion.

Mme SANTINI demande si des recommandations telles la 2.5 avec 3 seuils de -10 à -30% du volume au 1^{er} avril ne complexifieraient pas trop le protocole.

Compte-rendu adopté - 2 ·

- M. LANOISELLEE précise que cette recommandation ne créé pas de nouveaux seuils mais permet de graduer le niveau de restriction à l'état de la recharge et de sortir du on/off actuel du franchissement de seuil au 1er avril.
- M. MALATRE indique que certaines recommandations vont dans le même sens que ce qui est imaginé pour la révision de l'arrêté cadre sécheresse (ACS) départemental en cours. Dans tous les cas, la DDT du Cher ne voit pas d'incohérence globale dans les recommandations formulées par ANTEA, même si elles doivent en effet être travaillées collectivement.
- M. BARACHET regrette que l'évaluation du protocole focalise sur les aspects « pertes de récoltes » et pas sur les habitants et autres usages impactés par les sécheresses.
- M. BRUGERE note que le protocole a été conçu pour moduler cet usage et qu'il semble logique que l'évaluation soit sur cet objet.
- M. MALATRE précise que les restrictions des autres usages sont inclues dans l'ACS ou dans des arrêtés individuels spécifiques, comme les industries classées ICPE par exemple
- M. RAILLARD rappelle que l'usage eau potable est prioritaire et qu'il est difficile de le restreindre.
- M. PROFFIT précise que les irrigants agricoles ne remettent absolument pas en cause cette priorité et souligne les restrictions d'usage d'eau potable non sanitaire (arrosage, lavage...). Il est d'accord avec M. BARACHET sur le fait que l'eau concerne l'ensemble des habitants mais également l'activité économique du territoire. Il illustre le fait que les filières agricoles se diversifient mais qu'il semble difficile de remplacer tous les hectares de maïs cultivés aujourd'hui. En effet, compte tenu de la forte demande, le marché français irait alors chercher du maïs OGM, aux Etats-Unis par exemple. Tout cela relève d'une construction commune de dynamique rurale territoriale mais aussi de filières économiques.
- 1 M. BRUGERE propose à la CLE d'acter le travail fait par ANTEA et de valider les rapports produits au cours de cette évaluation.

VALIDE A 21 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

2 - M. BRUGERE propose à la CLE de se mobiliser pour travailler à la déclinaison de ces recommandations.

Les participants s'accordent pour que l'évaluation soit présentée en commission thématique agricole fin du 1^{er} trimestre et que le comité technique de suivi de l'étude travaille à prioriser et imaginer une déclinaison opérationnelle des recommandations et les présenter à la CLE pour l'automne.

Compte-rendu adopté - 3 -

3 Bilan annuel de la CLE de 2021

La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 42 à 51).

M. BRUGERE précise que le document a été envoyé au préalable de la séance, qu'il s'agit d'éléments très factuels.

Le bilan 2021 est adopté à l'unanimité

4 Programme d'action de la CLE 2022

La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 52 à 63).

M. MARQUES précise que les études HMUC sont inscrites dans le projet de SDAGE Loire-Bretagne ; ce sont des démarches très complètes mais qui peuvent être coûteuses. L'internalisation proposée par l'EP Loire d'une phase préalable permet de d'optimiser les coûts et il faudra veiller à prioriser les phases suivantes sur le secteur de Concert'eau pour alimenter le projet de PTGE – Projet de territoire de Gestion de l'eau.

M. BRUGERE demande si cette étude implique l'Allier.

M. MARQUES précise que c'est bien l'ensemble du bassin du Cher.

M. MOREAU demande si la question des besoins en eau pour l'élevage est abordée, il est étonné que ce sujet ne soit pas spécifiquement évoqué en séance de CLE.

Mme FALQUE précise que la démarche HMUC traite cet usage.

M. CLOUZET indique que la Chambre d'agriculture travaille sur ce thème dans le cadre de Concert'eau notamment, avec une action de recherche d'alternative à l'utilisation d'eau potable par récupération des eaux pluviales dédiées à l'abreuvement.

Au regard de l'état d'avancement des études et actions en cours présenté il est proposé pour 2022 de :

- maintenir la cellule animation avec 1 animatrice principale (prévu à temps partiel 0.8ETP) et
 0.546 ETP support (appui administratif, financier, technique, géomatique...);
- maintenir les études, actions et l'accompagnement engagés en 2021 (évaluation de la gestion volumétrique, partenariat BRGM phase 1 de conceptualisation);
- engager la phase de modélisation des effets potentiels des retenues de substitution et de prélèvements hivernaux supplémentaires à l'issue de sa conceptualisation, pour un montant prévisionnel de 103 000 € mutualisé avec le SAGE Cher amont;
- **contribuer** activement au test de l'outil d'intégration du changement climatique développé par Acterra dans le cadre du LFE européen Eau et Climat ;
- engager le lancement d'une démarche HMUC bassin du Cher, mutualisés avec les SAGE
 Cher aval et Cher amont en partenariat avec le SAGE Sauldres;
- mettre en place des commissions inter-SAGE pour le suivi des démarches mutualisées.

Le programme d'action 2022 est adopté à l'unanimité

Compte-rendu adopté - 4 -

5 Questions diverses

La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 64 à 71).

5.1 Réflexions préalables à la révision du SAGE Yèvre-Auron

M. BRUGERE précise que le formulaire à l'attention des membres de CLE est à remplir en ligne ou bien en papier, il y a quelques exemplaires dans la salle. Ils seront compilés pour la prochaine réunion de Bureau.

5.2 Révision de l'arrêté cadre sécheresse de l'Allier

Mme BORELLO note qu'en situation de crise ce projet prévoit que les restrictions s'appliquent même aux retenues hivernales déconnectées des eaux superficielles. Elle s'inquiète de la mise en cohérence interdépartementale de ce type de mesure et de retrouver ce même type de proposition dans le Cher, alors même que cela semble contraire à l'arrêté d'orientation de bassin.

M. MALATRE précise que même s'il y a harmonisation régionale et/ou interdépartementale, les règles sont bien prises par département.

M. BARACHET s'interroge sur la durée de franchissement de l'alerte renforcée de 12 jours ; cela semble être un peu long vu la configuration du territoire qui est sensible au ruissellement et dont les cours d'eau baissent rapidement.

Les participants partagent ces éléments.

L'avis envoyé est ainsi formulé :

La CLE émet un avis favorable sur ce projet d'arrêté avec les recommandations suivantes :

- que l'interdiction au seuil de crise de l'« Irrigation à partir de retenues strictement alimentées par ruissellement et /ou par pompage en eaux souterraines profondes ou à partir d'eaux souterraines profondes (strictement déconnectées des cours d'eau et de nappe alluviale) » soit supprimée pour ces retenues déconnectées de la ressource en eau superficielle ; interdiction qui semble d'ailleurs contradictoire avec l'arrêté d'orientation de bassin.
- que le délai de franchissement du seuil d'alerte pour prononcer le passage en alerte renforcée soit ramené à 10 jours pour plus de réactivité, retarder l'éventuel passage en crise et être en cohérence avec les autres délais de franchissement.

5.3 Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2021 par la CLE

M. MALATRE précise que la CLE reçoit copie des dossiers de déclaration à la fin de la procédure pour information.

M. BENOIT trouve que le volet communication du SAGE n'est pas assez développé au regard de tout ce qui s'y passe, des études et des discussions qui y ont lieu. Il faut le mettre plus en valeur pour être connu et reconnu. Il est toutefois conscient que cela demande du temps, des compétences et des moyens.

M. BRUGERE remercie les participants et lève la séance à 17h00.

Compte-rendu adopté - 5 -

Liste des personnes présentes (en salle ou par visio) ou représentées lors de la séance du 11 janvier 2022 à Bourges

1er Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentants des communes :

M. CLAVIER (Maire de Morogues)

M. DELEUZE (Maire de Verneuil) - Vice-Président de la CLE

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BRUGERE (Conseiller départemental du Cher)

Mme REBOTTARO (Conseiller départemental du Cher) - pouvoir à M. BRUGERE

Représentants des Communautés de communes, des syndicats :

M. BENOIT (Président du SIVY)

M. DE PAUL (Président du SMIRNE)

M. DUPERAT (Vice-président de Bourges plus)

M. MOREAU (Président du SIAB3A)

2ème Collège : rep. des usagers, d'organismes professionnels et d'associations

M. BARACHET, vice-président de la FDAAPPMA du Cher

Mme BORELLO Président de l'Union départementale des Syndicats des Irrigants du Cher

M. BUTOUR, représentant le Syndicat de la propriété rurale du Cher

Mme DUBOIS représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher

Mme JAMET, représentant l'Association Nature 18

M. LELIEVRE, Président de la FDAAPPMA de l'Allier – pouvoir à la FDAAPPMA du Cher

Mme MASSICOT, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales du Cher

M. PROFFIT, Président d'AREA Berry

3ième Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

M. ALLEE représentant la DDETSPP du Cher

Mme JARRY représentant l'Office Français de la Biodiversité

M. MALATRE représentant la DDT du Cher

M. MARQUES représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Mme RAILLARD représentant l'Agence Régionale de Santé

Mme RAYNAUD représentant le Préfet de l'Allier

Absents excusés :

M. FERRAND (Conseiller régional Auvergne Rhône Alpes)

Mme LAUER, représentant le CRPF

M. MATHIEU (Maire de St Laurent)

M. RICHARD, Président de la CCI

Assistaient également :

M. BOISGARD, directeur adjoint, EP Loire

M. CLOUZET, conseiller agro-environnemental, Chambre d'agriculture du Cher

Mme FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire

M. GADAUD, chargé de mission, FDAAPPMA du Cher

M. JOLIVET, responsable de collectivité, SIVY

Mme JOURDIN, animatrice, AREA Berry

M. LANOISELLEE, chef de projet, ANTEA Group

Mme MILLERAT, Maire de Valigny

Mme SANTINI, responsable ressource en eau, Bourges Plus

Mme VILLEMIN, cheffe du service de l'eau, Conseil départemental du Cher

Compte-rendu adopté - 6 -